

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

Ouverture de la séance : 19 heures

Excusés :

- M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN,
- Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN.

Absents :

- M. HUSSON,
- M. MARTIN.

Le quorum est atteint.

Madame Marjorie VAZ est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

- La décision de créer une régie de recettes en date du 17 janvier 2023, afin d'encaisser les produits émanant des services de la Mairie, à savoir la location de salles, le cimetière, les droits de place et les photocopies et autres produits pouvant être vendus par la Mairie et ce conformément aux articles R1617-1 à R1617-18 du Code général des collectivités territoriales.
Cette régie sera associée à un compte de dépôt de fonds (DFT) auprès de la DDFIP. Elle sera dénommée régie de recettes « services à la population commune de Lapalisse » avec 4 sous-régies de recettes :
 - sous-régie de recettes « droits de place »
 - sous-régie de recettes « locations de salles »
 - sous-régie de recettes « cimetière »
 - sous-régie de recettes « photocopies et autres produits »
- La décision de conclure l'avenant pour le contrat de location et de vérification d'entretien des extincteurs portatifs avec la SARL Protection Incendie Bourbonnais, située Zone d'activités Sud « Près de la grande Route à Lapalisse ». Le coût des prestations est fixé par appareil. La durée du contrat est de trois ans et renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire sans que la durée totale du contrat n'excède pas 5 ans à compter du 1er janvier 2023.
- La décision de conclure l'avenant au marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 avec le Cabinet d'études OXYRIA pour la réalisation de plans topographiques. Le montant de l'avenant n°1 est de 1 250 € HT soit 1 500 € TTC. Le montant du marché s'élève à 78 250 € HT soit 93 900 € TTC.

1/ DEMANDE DETR VIDÉOPROTECTION.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 doivent être déposées avant le 15 février 2023. La commune de Lapalisse a acquis plusieurs caméras de vidéoprotection en 2022, la mise en place de ce dispositif sur Lapalisse a permis de faire baisser de façon significative les actes de délinquance sur la Commune. Aussi dans une optique d'amélioration de la sécurité, la municipalité souhaite étendre ce dispositif et acquérir de nouvelles caméras. Les lieux concernés sont très sensibles et la mise en place des caméras est justifiée.

Le montant des dépenses s'élève à 33 899,23 € HT. Le montant de DETR sollicité est de 7 687,17 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention DETR.

Jacques de CHABANNES précise que les vidéos enregistrées sont accessibles aux forces de l'ordre.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION VIDÉOPROTECTION.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite aider les collectivités à mettre en place des dispositifs de sécurité. La vidéoprotection en fait partie, aussi plusieurs dispositifs ont été créés pour financer ces installations. Le montant de subvention demandé au Conseil Régional AURA est de 19 432,20 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Régional AURA.

3/ DEMANDE FEDER - AMÉNAGEMENTS AVENUE DU 8 MAI 1945 - PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE.

Monsieur le Maire expose que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a intégré dans son Programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 une priorité Approches territoriales. Cette priorité a vocation à accompagner deux types de territoires :

- Les territoires urbains,
- Les territoires non urbains.

Le projet de l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 s'inscrit dans l'objectif n°1 de cet appel à projets : Améliorer, revitaliser l'espace public et favoriser la revitalisation des communes. Ce projet mentionné dans l'opération de revitalisation du territoire signée le 8 septembre 2022 avec l'État, l'EPF-SMAF et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse vise à favoriser l'aménagement des espaces publics et améliorer le cadre de vie des habitants de Lapalisse. Il s'inscrit comme une opération majeure pour la revitalisation du Centre Bourg.

L'objectif est de réaménager cette voirie en favorisant plusieurs éléments comme le développement des mobilités douces, pistes cyclables, la végétalisation dans un objectif d'amorce de la transition écologique et d'amélioration du cadre de vie.

Le coût estimatif de la maîtrise d'œuvre et des travaux est estimé à 2 100 000 € HT. Aussi il est prévu de faire une demande de subvention d'un montant de 1 180 000 €. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la demande de subvention sur le fonds FEDER.

4/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2023 - AUGMENTATION DE CRÉDITS.

Monsieur le Maire, précise qu'un ajout de crédits budgétaires est nécessaire afin de pouvoir engager la commande de nouvelles caméras de vidéoprotection, en complément de celles déjà installées. En effet, le montant inscrit au Budget Primitif 2023 est insuffisant. Les dépenses s'élèvent à 33 899,23 € HT soit 40 679,08 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative au budget.

5/ QUATRIÈME MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS LE 26 MAI 2023.

Monsieur le Maire précise qu'une convention a été signée entre la Chambre d'Agriculture de l'Allier et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour organiser un Marché des Producteurs de Pays à Lapalisse (4ème édition) le vendredi 26 mai 2023.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'emplacement qui est prévu : Place du Général Leclerc de 18h à

minuit, avec une possibilité de repli salle de la Grenette en cas de mauvais temps et Place du Champ de Foire.

Il s'agit de promouvoir les producteurs locaux, de permettre aux personnes de déambuler dans le marché, et de faire leurs achats sur les différents stands afin de se restaurer dans l'espace aménagé à cet effet. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'organisation du marché de producteurs.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente le forum de l'habitat qui aura lieu le 25 mars 2023 de 10h à 17h, Salle de la Grenette. Ce forum a pour but de présenter aux habitants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse les différentes aides à l'habitat et rassembler les différents acteurs de l'immobilier.

Jean-Marc BRUNIAU précise qu'il serait opportun d'associer des constructeurs à ce forum.

Monsieur le Maire aborde le sujet de la fermeture de la pâtisserie-chocolaterie « Les Vérités de Lapalisse ». Il précise que la Communauté de Communes a décidé d'enclencher un plan de communication axé sur la redynamisation commerciale du territoire en ciblant la cellule économique dédiée composée de Yan TANG et Magalie CARTON. Ces actions ont pour but de conforter les commerçants locaux et développer l'attractivité du centre-bourg visant ainsi l'installation de nouveaux commerces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à LAPALISSE, le 08 février 2023
Le Maire,



Adoption du Procès-Verbal le lundi 20 mars 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marjorie VAZ